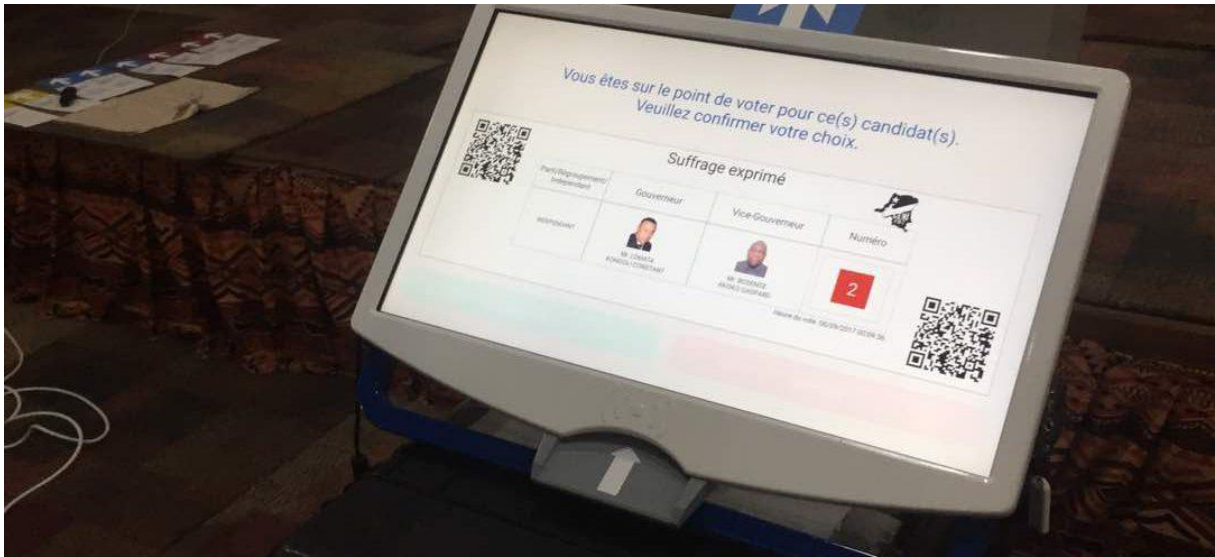


Machine à voter en RDC: à Séoul, la Commission électorale coréenne saisit la justice



En RDC, l'utilisation de « la machine à voter », fabriquée par une entreprise coréenne, fait débat. D'ailleurs, et c'est une information RFI, la Commission électorale de Corée a saisi la justice de son pays après des soupçons de malversation contre le secrétaire général d'A-web, une association mondiale de Commissions électorales, basée en Corée, qui faisait justement la promotion de la machine à voter au Congo. Kim-Yong Hi est soupçonné d'avoir favorisé la société coréenne Miru, alors que son organisation est censée favoriser la transparence du processus électoral. La Corée du Sud avait déjà, ces derniers jours, dénoncé l'usage de cette machine au Congo, en évoquant des risques.

Effectivement, Kim-Yong Hi était encore au Congo en décembre dernier pour défendre la **machine à voter**, présentée par la Commission électorale congolaise comme une invention congolaise et décriée à l'époque par plusieurs partenaires du Congo dont les Etats-Unis. A l'issue d'un audit interne lancée par la Commission coréenne, Kim-Yong Hi a été dénoncé pour pratique commerciale abusive.

Son organisation, A-web, est pourtant censée être une organisation sans but lucratif. Dénoncé aussi pour entraves aux procédures de passation de marché et violations de la loi sur les subventions. Alors pourquoi la Commission électorale coréenne s'en mêle ? Sans doute parce qu'A-web est basée en Corée. Elle a été créée en 2013 sur impulsion de Séoul, financée notamment par la Commission électorale de Corée et le gouvernement coréen. Kim-Yong Hi a d'ailleurs fait toute sa carrière au sein de la Commission électorale de son pays, dont il était le patron jusqu'en 2016.

Même machine qu'aux Fidji

La Commission électorale coréenne dit n'avoir pour l'instant pas demandé de poursuites contre Miru, la société qui aurait bénéficié de ces avantages, car c'est une société de droit privé. Et elle ajoute **avoir informé la Céni congolaise** de ses soupçons. Selon un député coréen, cité par l'un des plus grands journaux coréens mi-mars, l'audit interne qui a pointé ces malversations concernait non seulement le contrat avec la RDC, mais aussi avec les îles Fidji qui ont obtenu via A-web, en novembre 2017, 53 machines à voter de la société Miru, le même modèle qu'au Congo. L'accord de partenariat entre A-web et les îles Fidji avait été

signé dès le mois de mars 2017. Cette même machine avait aussi été exposée lors d'une réunion, en novembre 2017, consacrée aux nouvelles technologies dans le cadre des processus électoraux organisés par A-web en Corée du Sud pour ses membres.

En tout cas, cela pose une nouvelle fois la question de la procédure de passation de marché au Congo. Officiellement lancée début 2018, la procédure avec la société Miru a été passée en accéléré de gré à gré. Mais déjà en août 2017, Miru faisait la promotion de cette machine en Bulgarie avec des bulletins aux couleurs de la RDC. A cette époque, le débat au Congo n'avait pas été encore lancé et la Céni qui assure avoir en tout cas respecté la procédure congolaise disait jusqu'en décembre 2017 n'avoir aucune entreprise en vue.

Interrogé par RFI, le ministre congolais de la Communication, Lambert Mende, a déclaré que les questions autour du contrat coréen ne concernaient pas le gouvernement. Il a toutefois dit se souvenir que « *c'est un vieux projet qui date du vivant de l'abbé Malu Malu* » (ancien président de la Céni) et craindre que le dépôt de cette plainte contre le secrétaire général d'A-web soit le résultat « *d'une guerre commerciale en Corée* ».

RFI